



DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *sous-direction du patrimoine, bureau logement.*

**INSTRUCTION N° 20979/DEF/DMPA/SDP/BL modifiant l'instruction n° 21467/DEF/DAG/SDP/HAB du 2 juin 1997 (BOC, p. 2861 ; BOEM 502.1.1) sur le classement, les conditions d'attribution et d'occupation des logements relevant du ministère de la défense en métropole.**

*Du 16 avril 2007*

NOR D E F S 0 7 5 0 7 9 9 J

---

*Précédent Modificatif :*

Instruction n° 23191/DEF/DMPA/SDP/BL du 22 décembre 2006 (BOC n°14 du 19 juin 2007, texte n° 2).

*Texte modifié :*

Instruction n° 21467/DEF/DAG/SDP/HAB du 2 juin 1997 (BOC, p. 2861 ; BOEM 502.1.1) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 10.

---

L'instruction n° 21467/DEF/DAG/SDP/HAB du 2 juin 1997 est modifiée comme suit :

ANNEXE I. Point B.

Avant :

- « - le chef du cabinet militaire du Premier ministre ;
- le chef du cabinet militaire du ministre de la défense ; »

insérer :

- « - le directeur du cabinet civil et militaire du ministre de la défense ; »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le secrétaire général pour l'administration,*

Christian PIOTRE.